



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES du 14 mai 2014

sous la présidence d'Yves Luginbühl

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2014
3. Communications du Bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Demande de crédit pour la construction d'un couvert pour le terrain de pétanque – préavis n°3/2014
6. Demande de crédit en vue de l'acquisition de la parcelle n°21 – préavis n°4/2014
7. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : P. BIGNENS – F. BUENSOD – P. CAVIN – K. DEMBITZ – V. GUILLEMAT WATZLAWICK – G. MARCHAND – S. MIR – J.-L. PHILIPPIN – A. ROBERT – G. SAGNA – J. SHELDON – C. ZÜNDEL.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 5 mars 2014

Rien à signaler.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, 0 opposition, 3 abstentions.

3. Communications du bureau

Le PRESIDENT : Grâce au travail de la Commission de gestion, le règlement du Conseil communal a été entériné par la cheffe du Département des institutions le 31 mars dernier. Il a pris effet début mai.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Rappel: le prochain conseil a lieu à la FIBA (Fédération internationale de basketball).
- Le Règlement concernant le tarif des émoluments du Contrôle des habitants est entré en vigueur le 1^{er} mai.
- Le 24 mai a lieu le grand nettoyage du Lac Léman. Le rendez-vous est donné à la plage dès 8h30.

- Le festival de la bonne humeur, du 4 au 7 septembre, se fera sur le terrain du Polo Club. Nous pourrions profiter des tentes qui auront été installées une semaine auparavant pour le tournoi international de polo. Notre président nous a fait le plaisir de nous offrir ces installations et l'accueil pro bono pour la commune. L'humoriste « Gossip », résident de Coppet, présentera notamment le spectacle « Mies dans ta gueule ».
- Le 20 septembre aura lieu une nouvelle édition de « the meal », un repas philanthropique. La Municipalité a invité d'autres communes à participer. Nous avons le soutien d'Eco Terre-Sainte et des paysans. Suzanna en parlera dans les divers.

C. FIGEAT : rien à signaler.

J. WILDBERGER :

- Réfection de la route des Pénys : il reste à remettre les couvercles des canalisations. La signalisation devra attendre environ un mois pour ne pas être salie. Dans l'intervalle, il n'y aura pas de signalisation.
- La commune a commandé un nouveau radeau pour la plage. Il aurait dû être posé vendredi, mais le mauvais temps ne l'a pas encore permis. L'investissement se monte à 20-30'000 francs.
- La mise en service de la STEP commencera le 26 mai. Nous mettrons en route la filière épuration. Ensuite, les différentes communes pourront commencer à déverser leurs eaux usées. Cela va durer quelques temps jusqu'à ce que toutes les communes soient raccordées. La filière digestion sera mise en route à la mi-juillet. D'après le programme, on mettra en route la filière boues à la mi-août.
- La STEP sera inaugurée le 26 septembre. Une journée portes ouvertes aura lieu le 27 septembre. On pourra voir les panneaux solaires sur le toit. Un article paraîtra dans le Myarolan. Il est possible d'organiser des visites pour des groupes de 10 personnes. Pour le moment, on est 2-3 millions en-dessous des 48 millions budgétisés. Plus de 90% a été facturé. Le risque qu'on dépasse le budget est faible.
- L'ancienne STEP sera désaffectée vers la mi-juillet. Elle devrait être démolie au mois d'octobre. Le projet de renaturation devra être vu avec Tannay et le Canton.

S. EMERY :

- Concernant le projet de piscine-patinoire, le comité de pilotage continue les visites. L'autorisation devrait être obtenue fin décembre. On espère commencer les travaux au printemps 2015.
- Une quarantaine de riverains sont venus à la soirée d'information de la semaine dernière. Le 22 mai auront lieu des rencontres avec des riverains sur rendez-vous. Le 18 juin, le projet est présenté à toute la population, à 20 heures à l'Aula des Rojalets.
- Centre d'animations de vacances : les comptes de l'an dernier sont équilibrés. Le centre ne coûtera rien aux communes. Cette année, il a lieu les semaines du 7 et du 14 juillet en été et celle du 20 au 24 octobre. Des flyers sont disponibles au greffe.
- Présentation du projet « Lift ». Il est parti d'un constat : alors que les places d'apprentissages sont plus nombreuses que les jeunes qui en cherchent, ces derniers n'en trouvent pas. Le projet s'adresse aux élèves de 10^e et 11^e Harmos. Entre 2 et 4 heures par semaine, une entreprise volontaire accueille un élève pendant 3 mois. Il est payé 5 à 8 francs de l'heure. Le projet a démarré en Suisse allemande. L'ASCOT (Association scolaire de Terre-Sainte) et le collège des Rojalets étaient partants et des entreprises se sont inscrites. Un contrat se fait entre l'élève et l'école et entre l'entreprise et l'école.

P. MEIER : Qui est à l'initiative du projet ?

S. EMERY : C'est un projet qui a démarré en Suisse allemande. J'ai des flyers de présentation que je peux également envoyer par e-mail. Quelqu'un a amené l'idée au CESCOT (Conseil d'établissement scolaire de Terre-Sainte). L'ASCOT et les Rojalets étaient très partants pour mettre ce projet sur pied. Une séance a eu lieu le 8 avril pour des entreprises et un certain nombre d'entre elles se sont déjà

inscrites. Pour le démarrage, elles sont en nombre suffisant, mais l'idée est que les élèves puissent tourner et qu'une entreprise n'ait pas forcément quelqu'un douze mois par année. A Mies, nous allons prendre quelqu'un pour la voirie, la déchèterie ou la conciergerie. Il semblerait que cela porte son prix, que les enfants prennent confiance en eux.

R. SACCA : Comment sont-ils assurés ?

S. EMERY : D'après la documentation du projet, « aucune assurance particulière ne doit être contractée pour accueillir un jeune. En effet, toute entreprise qui dispose d'une assurance accident et responsabilité civile pour ses employés verra le jeune automatiquement couvert pour les accidents professionnels », puisque c'est en fonction des salaires qu'on déclare à la fin de l'année. Les jeunes sont donc couverts comme les autres employés de l'entreprise.

R. SACCA : A-t-il droit à avoir un contrat ?

S. EMERY : Un contrat se fait entre l'élève et l'école et entre l'entreprise et l'école. Pour des questions plus précises, je peux vous mettre en contact avec la personne responsable.

G. DERIAZ :

- L'année passée, nous avons dit que nous voulions, dans le programme 2014, aménager deux pôles : le centre du village et les Sorbiers. Le projet de réaménagement du centre du village a été accepté par le service de l'État. Il va passer à l'enquête publique et démarrera probablement au printemps 2015. Du côté des Sorbiers, la première étape est le déplacement des tennis, mais Tannay a repoussé à septembre-octobre le préavis pour ces travaux. Par conséquent, les travaux ne commenceront probablement pas avant 2015.

P. MEIER : Je réitère mon souhait d'intégrer les principales sociétés locales, surtout dans la réflexion des Sorbiers, avant qu'un plan ne soit mis à l'enquête.

G. DERIAZ : On a lancé une procédure avec le bureau Urbaplan en lui demandant de préciser les données du projet. Une des idées, pour remplacer les tennis, une partie du parking et les vestiaires actuels, serait de construire un bâtiment mixte qui contiendrait notamment des bureaux et des salles pour les associations. Nous allons développer un projet et faire intervenir assez rapidement les commissions, puis les associations, puis la population, pour que le projet soit vraiment inclusif et participatif. J'espère pouvoir le faire dans le courant de cet automne.

- Le devis pour les deux tennis et le mur se monte à 550'000 francs. Le TCMT (Tennis club Mies Tannay) prend 150'000 francs à sa charge. Pour un club, le montant n'est pas négligeable. Le reste est cofinancé par Mies et Tannay.

5. Demande de crédit pour la construction d'un couvert pour le terrain de pétanque – préavis n°3/2014

Le PRESIDENT lit un courriel dans lequel Rémy CLAVIEN demande pourquoi la mise à l'enquête pour la construction du couvert du terrain de pétanque a été lancée avant que le crédit ne soit accepté par le Conseil.

Le SYNDIC : Nous avons effectivement pris la décision de mettre cette toiture à l'enquête, mais nous ne sommes en aucune manière obligés de construire et nous serons respectueux des décisions que prendra le Conseil. Puisque nous avons un peu de retard sur les deux projets évoqués par Guy, nous nous sommes dit que nous aimerions commencer tout de suite, si cela pouvait se faire. Nous ne nous arrogeons pas de droits que la municipalité n'a pas. Les 200 ou 300 francs de mise à l'enquête ne nous semblaient pas être une dépense inconsidérée, d'autant plus que nous avons bon espoir que ce projet puisse convaincre.

G. DERIAZ ajoute que lancer une enquête publique avant que les crédits ne soient acceptés est une démarche courante. Il présente le projet au Conseil sur des diapositives. Une location symbolique de 1000 francs par année sera demandée au club. Actuellement, tout est mis à disposition gratuitement, alors que la commune loue par exemple les terrains de tennis. Le club de pétanque a également accepté que le lieu soit disponible pour d'autres événements.

M. SANGUINETTI : Qui aura la souveraineté pour attribuer l'allocation de cette infrastructure ?

G. DERIAZ : La commune, à qui le terrain appartient.

M. SANGUINETTI : Y aura-t-il une procédure à faire au greffe ? Et la décision sera dans les mains de la commune ?

G. DERIAZ : Elle restera dans les mains de la commune. Bien sûr, nous nous approcherons du club, puisque ce sont eux qui gèrent le terrain et investissent dessus.

Le SYNDIC rappelle que les quatre terrains existent déjà. Le couvert pourrait servir notamment au Noël ou lors de diverses manifestations.

P. MEIER remercie la commune pour le soutien qu'elle apporte au club de pétanque.

J.-L. REY : Faudra-t-il refaire les sols ?

G. DERIAZ : Non, il faudra seulement démolir ponctuellement les bordures pour pouvoir mettre les piliers, puis remettre en place ces bordures. Le club s'en chargera.

Le SYNDIC : La pétanque a un caractère social. Plus de 60 personnes sont inscrites au club, notamment des personnes âgées ou vivant seules.

J.-P. STREIT : Ce qui m'a surpris, c'est le prix. La structure en bois est relativement simple.

G. DERIAZ : Nous avons un premier devis avec une structure métallique et un toit de tôle.

C'était nettement moins cher, mais cela ne nous paraissait pas acceptable en termes d'esthétique. Nous avons préféré élever le prix. C'est de la tuile, donc il faut vraiment une charpente qui tienne la route. Je suis d'accord que 52'000 francs pour la structure, c'est assez lourd.

J.-P. STREIT : Cela ne représente pourtant pas des mètres cubes et des mètres cubes de bois.

G. DERIAZ : Mais c'est grand : 200 mètres carrés sans piliers centraux, 14 mètres de large.

R. SACCA : Y aura-t-il des puits de lumière ?

G. DERIAZ : Nous allons mettre quelques bandes de tuiles transparentes proches du faite. Il y aura aussi un éclairage.

En l'absence de F. BUENSOD, qui est en voyage, A. BAERTSCHY lit la conclusion du rapport de la commission des travaux. Il recommande au Conseil d'adopter le préavis.

S. Mascali (commission des finances) rappelle la ventilation du financement : la commune de Mies débourse 50'000 francs (40'000 francs étaient déjà portés au budget 2014). Il reste donc à faire un rajout de 10'000. Le club participe à hauteur de 14'800 francs. On attend 10'000 francs de subventions. Si elles n'arrivent pas, on prêterait ces 10'000 francs au club de pétanque, qui nous les rembourserait selon des modalités à convenir. La commission recommande d'octroyer le crédit.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°3/2014 relatif à la demande de crédit pour la construction d'un couvert pour le terrain de pétanque.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 5 abstentions.

6. Demande de crédit en vue de l'acquisition de la parcelle n°21 – préavis n°4/2014

G. DERIAZ : Lors du dernier conseil, vous avez accepté qu'on entre en matière dans cet achat. Les démarches ont continué. En parallèle, nous nous sommes demandés ce qu'on pouvait faire de ce bâtiment. Nous avons demandé à deux architectes de faire les premières projections avec quelques restrictions.

Une des règles était de prévoir des logements, mais d'imaginer à long terme, dans 10 ou 15 ans, une extension du restaurant et une extension de l'hôtel. Le bâtiment n'a pas de cave mais comporte trois étages. Actuellement, le rez-de-chaussée et le premier sont aménagés, mais les combles ne sont pas du tout aménagés ni même isolés. Les architectes ont proposé les projets qui sont exposés à l'arrière de la salle. Il y avait d'autres projets, mais qui étaient plus excentriques.

Nous sommes partis sur l'idée de valoriser ce bâtiment avec trois grands studios (de 50, 55 et 60 m²) dont un, voire deux, auraient accès à un jardin. Une des architectes a fait une proposition d'extension sur le rez-de-chaussée avec une véranda de 25 m². Cela permettrait d'avoir une grande terrasse au premier. Cette proposition est compatible avec notre règlement sur les constructions. Le second architecte a proposé des puits de lumière, c'est-à-dire des Velux traversants. Ce bâtiment a trois faces aveugles et une face de lumière, il faut donc pouvoir amener de la lumière par derrière. On ne peut le faire que par le toit.

Nous avons ainsi deux projets pour des studios qui nous semblent intéressants tant en termes techniques que sociaux et économiques. Les petits logements, c'est vraiment ce qui nous manque à Mies, en particulier pour les jeunes.

C. FIGEAT : Au point de vue financier, nous avons demandé deux expertises et le propriétaire actuel en a également fait faire deux, qu'il nous a transmises. Notre première estimation était à 900'000 et la deuxième à 1,275 million, la différence provenant essentiellement de la valorisation du terrain. L'expertise la plus élevée valorisait le terrain à 1700 ou 1800 francs le mètre carré pour un terrain sur lequel on ne peut, en fait, pas faire grand-chose. L'expertise à 900'000 avait un prix du terrain nettement inférieur. Par contre, au niveau de la maison, les chiffres se tenaient. Les deux autres expertises évaluaient la parcelle à 1,07 million et 1,125 million. Toutes quatre proviennent d'experts relativement connus sur la place et dans la région.

Le propriétaire avait émis des prétentions qui se situaient à un niveau supérieur à 1,1 million, mais le syndic a négocié âprement, comme il sait le faire, et nous sommes arrivés à ce montant qui est particulier puisque nous nous sommes rendu compte qu'il correspond à la moyenne des quatre expertises. Ce prix nous paraît correct par rapport au marché. Dans les coûts, il faut également tenir compte de la transformation partielle de ce bâtiment pour en faire trois studios. Les deux architectes que nous avons mandatés pour cette première phase sont arrivés à des chiffres similaires compris entre CHF 500'000 et CHF 600'000 francs. Nous avons budgété un montant de CHF 580'000 pour arrondir par rapport au prix d'achat et aux frais de notaires estimés. Vous savez qu'il n'y a pas de droit de mutation lorsque la commune achète. Nous n'aurons donc que les frais de notaire et d'enregistrement.

Partant de là, nous avons travaillé sur le rendement de ce bâtiment. Si nous pratiquons des loyers entre 1200 et 1500 francs, nous arrivons à environ CHF 40'000 francs de revenu par an, ce qui donne un rendement brut de 2,3-2,4%. En reprenant le prix de location au mètre carré que nous avons au Sorbier, nous arriverions à CHF 55'000. Un certain nombre de personnes pense que c'est trop cher. Ces prix sont 30 à 40% inférieurs au marché, mais le marché est à un niveau extrêmement élevé. La commission des finances a fait une proposition en disant qu'on devrait se situer aux environs de 3%. Nous n'avons pas encore fixé le montant des loyers. Concernant l'amortissement, dans la comptabilité de la commune, nous avons deux sortes de patrimoine : le patrimoine administratif (par exemple une école, une déchèterie), qu'on doit amortir sur 30 ans, et le patrimoine financier, qui correspond à des projets immobiliers comme la Couronne ou les Sorbiers, et qu'on peut amortir sur 50 ans. Nous avons pris un amortissement de CHF 34'000 francs par an, donc de 2% par an. Financièrement, ce ne sera pas une opération extrêmement rentable, mais l'objectif est de pouvoir rendre service à des jeunes ou des aînés.

Le SYNDIC : On parle de studios, mais ce sont vraiment de grands studios. Imaginez 65 m² et pratiquement deux pièces par étage, fois trois. Le troisième étage aura probablement la vue sur le lac dans un endroit qui est calme, alors qu'il est au milieu du village, parce qu'il est protégé du bruit. Cela résout également une servitude de passage qui nous contraignait à laisser un passage du bâtiment de la Couronne jusqu'au bâtiment dont on envisage l'acquisition à travers la terrasse du restaurant. Cela nous créera des appartements attractifs à un endroit sympathique et ayant du sens, parce qu'un rendement de 3% est décent pour une commune. Cela nous permet en outre de répondre à un des besoins auxquels on a le plus de peine à répondre maintenant. Nous avons baissé de plusieurs centaines de milliers de francs le montant initial. Je crois qu'on est maintenant à un montant qui est correct et valable pour la commune à long terme. De toute manière, l'acquisition d'un bien immobilier adjacent à celui dont nous sommes déjà propriétaire fait très certainement du sens.

J.-P. STREIT : Avez-vous eu des contacts avec les voisins ?

Le SYNDIC : Pas encore.

G. DERIAZ : Ce sont de très vieux murs, très larges, et il n'y a qu'un étage où un mur est mitoyen parce qu'il y a l'escalier entre deux.

J.-L. REY : Y aura-t-il des parkings ?

G. DERIAZ : Il n'y a pas de parking du tout, c'est juste.

M. SANGUINETTI : Je salue le projet, mais je ne résiste pas à vous transmettre un souhait. Pour me souvenir d'avoir vu une annonce pour un appartement au Sorbier dont le loyer mensuel était supérieur à 3000 francs, je souhaite que les prix articulés ce soir par rapport à ces futurs logements soient maintenus à l'avenir.

Le SYNDIC : Il y a toujours une recherche d'équilibre entre ce que nous pouvons faire pour notre commune et la rentabilité. Une marge de 3% reste très raisonnable. Il y aura toujours ce débat avec la commission des finances, dont l'objectif est de s'assurer de la bonne gestion

de la commune, et la volonté de faire un acte social. Si on arrive à respecter les estimations d'architectes – on en a pris deux pour ne pas avoir trop de mauvaises surprises – ce sera une bonne opération.

Cela me permet d'ajouter une remarque complémentaire. Claude a parlé de la valeur du terrain. C'est vrai que c'est une valeur relative : il pourrait y avoir une détente sur l'immobilier ces deux prochaines années. En tout cas, c'est ce que fait ressortir un dernier rapport donné par I-consulting pour le canton de Vaud. Par contre, on a la possibilité sur ce terrain de construire une véranda de 25 à 30 m² en plus. Cela valorise également le terrain.

O. EMERY : Que couvrent les 580'000 francs : refaire les studios ou également l'isolation du toit ? D'autre part, nous parlions beaucoup du plafond d'endettement au début de la législature et le débat était animé. Ce projet ne nous empêchera pas d'en réaliser un autre ?

C. FIGEAT : Le plafond d'endettement pour la législature est de 12 millions. Après les Sorbiers, la déchèterie et la nouvelle partie de l'école, nous sommes montés jusqu'à 9 millions.

Aujourd'hui, on en est à 5 millions d'emprunt, et un peu d'argent liquide est disponible. Il n'y a aucun problème en tout cas pour cette législature par rapport au plafond d'endettement. Nous avons de la marge pour les prochaines années. Quant aux 580'000 francs, ils comprennent une isolation et une réfection du toit, avec des vélux et des chiens assis, les salles de bains, les cuisines, cela comprend l'ensemble.

O. EMERY : Normalement, dans les trois prochaines années, nous n'aurons donc pas une demande de crédit supplémentaire pour une surprise ?

C. FIGEAT : Je pense qu'on a de la marge. Nous avons considérablement baissé l'endettement. Vous le verrez au mois de juin avec les résultats de l'année 2013. On en connaît les raisons : principalement le retour de la facture sociale.

S. MOSES (commission des finances) : Pour poursuivre au niveau financier, nous reconnaissons le côté social de ce rachat. La seule chose que nous avons recommandée, et notée dans notre rapport, c'est de viser quand même un rendement de 3%, ce qui est sensiblement sous le marché mais correspond à un rendement correct. Sans oublier le fait que les taux d'intérêts vont monter. Dans 10 ans, 3% nous paraîtront très peu.

Le SYNDIC : On pourra augmenter les loyers voire emprunter à long terme pour couvrir une partie du risque. Mais si nous étions des promoteurs immobiliers, nous nous serions alignés au marché.

P. MEIER : À mon sens, le but d'une commune n'est pas de faire du rendement immobilier. Mais lorsque j'étais jeune, je n'avais pas un studio de 65 m², je me contentais de 20. Y a-t-il eu une réflexion pour avoir plus d'appartements ? J'ai l'impression que nous faisons du social de luxe.

G. DERIAZ : Oui, nous avons réfléchi à la possibilité d'en faire plus, mais je le répète : le bâtiment compte trois faces aveugles. En coupant l'étage en deux, cela donnerait des couloirs avec une seule fenêtre.

Le SYNDIC : Il faudrait encore dédoubler les sanitaires. Nous avons envisagé de créer de nouvelles chambres pour l'hôtel, mais cela donnerait de nouvelles obligations à la Couronne.

R. SACCA : Dans l'un des trois appartements, avez-vous pensé à l'accès pour une personne à mobilité réduite ?

Le SYNDIC : La seule possibilité serait l'appartement au rez-de-chaussée.

A. BAERTSCHY (commission des travaux) : La commission des travaux est totalement convaincue par le projet, mais insiste pour que le bénéfice des appartements soit réduit de manière raisonnable pour que les jeunes et les seniors puissent y habiter. (Il lit la conclusion du rapport de la commission des travaux.)

S. MASCALI (commission des finances) : La difficulté avec les Sorbiers était que les appartements sont spacieux. Le prix au mètre carré s'élevait à 300 francs. Un rendement à 3% aurait porté ce prix à 275 francs. Le rendement des Sorbiers est d'un peu plus que 4%.

C. FIGEAT : Au Sorbier, si on prend la construction divisée par le rendement immobilier, on est proche de 4%, mais il y a eu le terrain. Nous avons dû l'acheter et donner des droits que nous avons. Si on valorise le terrain, on ne parle même pas de 1%.

Le SYNDIC : Cela met en lumière le fait que ce bâtiment, avec les coûts de transformation, représente une bonne opération d'acquisition.

S. MASCALI : L'architecte a pu partager ce petit immeuble en trois studios sympathiques dont chacun a un charme particulier : en haut la vue, en bas le jardin, au milieu un appartement

plus grand et qui comporte une terrasse. Les prix, 1200, 1400 et 1600 francs, restent attractifs. (Il lit la conclusion du rapport de la commission des finances.)

P. MEIER : Pourquoi le préavis parle-t-il de « deux ou trois appartements » ?

Le SYNDIC : Nous avons reçu les réponses des architectes il y a à peine deux semaines. On parle bien sûr de trois appartements.

C. FIGEAT : Le propriétaire actuel habite le rez-de-chaussée et le premier. Le bâtiment pourrait être habité de cette manière-là. Mais très vite, nous nous sommes dit que ce serait trois.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'acceptation du préavis n°4/2014 relatif à la demande de crédit en vue de l'acquisition de la parcelle n°21.

L'objet est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 2 abstentions.

7. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX (commission de l'environnement), à propos des propositions relatives au volet opérationnel du plan directeur : En 2010, la Commission des travaux et la Commission de l'environnement avaient fait un travail assez important. Nous étions l'une des seules communes, à l'époque, à avoir envoyé un rapport de 11 pages sur le volet stratégique, qui donnait les objectifs stratégiques. A l'époque, nous étions extrêmement enthousiastes parce que l'objectif stratégique A1 portait essentiellement sur les paysages et espaces naturels. Nous avons eu l'impression en 2010 que le point central portait sur le fait de préserver notre cadre de vie et d'arrêter le « mitage du territoire ». C'était l'expression à la mode. Nous exprimions une petite réserve : nous regrettions que le volet stratégique ne comporte pas d'objectif chiffré. Le volet opérationnel, maintenant, est censé concrétiser les objectifs stratégiques et le Conseil régional demandait aux communes, dans un délai relativement court, de préciser les projets qui pourraient les concrétiser. Les deux commissions ont préparé un rapport qui rappelle l'objectif stratégique et qui se base sur le contrat « corridor Vesancy-Versoix ».

Je vous rappelle que le District de Nyon est signataire de ce contrat, qui fait partie du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise, dit « Grand Genève ». Il nous semblait important, en tant que commune de Terre-Sainte, d'être fer-de-lance des projets qui peuvent être lancés dans le cadre de ce contrat corridor. On se sentait d'autant plus légitimés que la commune de Mies est propriétaire de deux parcelles dans les marais de la Versoix, sur la commune de Chavanne-de-Bogis, et on espère que les autres communes concernées par le contrat corridor saisiront la balle au bond et viendront appuyer les demandes de projets que nous avons inscrites. Les projets incluent la revitalisation du marais du Grand-Bataillard, j'en toucherai un mot aux Divers avec ma casquette de président de la fondation Phragmites, le renforcement de statut de réserve naturelle du domaine des Crénées et la création d'un site Emeraude intercantonal. L'avantage du réseau Emeraude européen est qu'on reçoit de nombreuses subventions de l'Union européenne. Un projet qui concerne tout le monde, en particulier les employés communaux, c'est le fait d'inventorier les espèces floristiques invasives et former les employés communaux et les professionnels du paysagisme à la prise en compte de la biodiversité des corridors biologiques, parce qu'on s'aperçoit que dès qu'on est dans un milieu un peu plus urbain, on reprend les mauvaises habitudes, alors que nous sommes tous très attachés à notre cadre de vie actuel. En termes d'énergie, on aimerait bien, au niveau du Conseil régional et du District de Nyon, avoir plus d'incitations liées à l'énergie et que des études plus approfondies du potentiel du photovoltaïque et de la géothermie dans le district soient réalisées.

Tout l'aménagement du territoire, cette dernière année, vise à favoriser les centres. Il est très important de savoir comment la commune de Mies va être cataloguée. Si on est considéré comme une commune strictement rurale, on se retrouve avec des restrictions qui pourraient être contraignantes à l'avenir, c'est pourquoi les commissions insistent, et font confiance à la Municipalité pour relayer ces inquiétudes, en demandant que Mies soit considéré comme un « centre local ».

Il y a une divergence entre les commissions et la Municipalité sur le projet de station Vélib à la gare. Nous pensons qu'il s'agit plutôt d'un concept urbain et que la halte CFF est assez proche du centre du village.

Le réaménagement de la route de Suisse provoquera un rétrécissement et probablement une réduction de la vitesse. Il ne faudrait pas que cela induise une augmentation du trafic à travers le village. Par ailleurs, nous avons entendu, et l'information est sortie dans le journal de la commune de Versoix, qu'il y aurait toujours la possibilité de créer une sortie sur l'A1 depuis la route de Sauvigny. On ne sait pas à quelle échéance. Il est crucial que les autorités insistent déjà auprès des personnes compétentes et concernées pour voir si on peut accélérer ce projet. Sur l'autoroute, les sorties sont toujours espacées de 6-7 kilomètres, sauf entre Coppet et le Vengeron. Les habitants de Bellevue ont tendance à prendre l'autoroute à Coppet.

Je salue l'application des commissions, c'est extrêmement sympathique de travailler dans un tel contexte, et on espère que ces propositions vont susciter l'appui des autres communes.

G. DERIAZ : J'aimerais remercier profondément les deux commissions parce qu'elles ont travaillé deux soirs et commis un rapport qui nous convient parfaitement, à part cette petite nuance sur le Vélib'. Ce rapport peut paraître laborieux ou énigmatique, mais c'est une influence que nous pouvons avoir sur les instruments de planification qui sont extrêmement importants pour nous au niveau du district.

Le SYNDIC : Concernant les Vélib', la Municipalité souhaite se montrer solidaire des autres communes de Terre-Sainte, mais envisage également la construction d'un garage à vélos à proximité de la nouvelle gare. Bravo pour ce travail et merci de vous montrer aussi solidaires avec nous.

P. MEIER : Le Conseil ne va pas se prononcer sur le travail des deux commissions ?

Le SYNDIC : Ce n'est pas appelé à être validé par les conseils communaux, mais nous avons voulu associer les commissions à cette planification. C'est plus de travail, mais c'est surtout un moyen de pouvoir s'assurer que nous avons dans les organes communaux une réflexion commune par rapport aux objectifs qui aujourd'hui sont travaillés et qui auront leurs conséquences dans les 5, 10 ou 15 prochaines années. Les mesures A11-A12 nous fixent des objectifs courts, en 2017 voire 2023. Il faut être conscient que l'application de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) restreindra de manière importante l'autonomie des communes.

S. MASCALI : Comme chaque année, le Comité de l'ARSCO (société immobilière de l'Arrondissement Scolaire de Coppet) convoque un membre de la commission des finances et un membre de la commission des gestion pour la présentation des comptes annuels. C'est une entité qui fonctionne de manière complètement indépendante. On arrive dans cette séance et on nous fait une lecture des comptes, mais on ne peut faire aucune remarque. Notre présence est complètement inutile.

S. EMERY : L'idée est d'informer. La présence n'est pas indispensable.

Le SYNDIC : Je ne crois pas qu'il y ait un risque si notre commune n'est pas présente parce que S. EMERY est une administratrice assidue. Cette invitation vient d'une volonté de transparence.

S. MASCALI : Alors il faut changer le libellé : ce n'est pas une convocation mais une invitation.

S. EMERY : Je transmettrai.

B. GAUD (commission ad'hoc pour la sécurité) : Deux réunions ont eu lieu, la dernière le 23 avril. B. GRASSET a rempli un questionnaire de l'Université de Lausanne qui a servi de base pour développer notre méthodologie. Une troisième réunion aura lieu le lundi 19 mai.

Le SYNDIC rappelle que cette commission compte 7 membres et salue leur engagement. Un article qui présente une ou deux pistes paraîtra dans le Myarolan. La Municipalité a été à l'origine d'une demande d'établissement d'un concept terre-santois en matière de sécurité.

Le SYNDIC : J'ai été interpellé à cause de la fermeture du poste de police de Coppet.

L'adjudant Spack nous a dit qu'en réalité cela ne faisait que corroborer une situation factuelle qui existait depuis 2-3 ans. Je ne suis pas sûr que cette explication soit de nature à rassurer tout le monde. Nous sommes confrontés à des difficultés et nous cherchons des solutions, que nous devons trouver par nos propres moyens, je le crains. Cela nécessitera une réflexion approfondie. Après l'analyse des besoins et d'état de fait, on va avoir des discussions. J'ai le sentiment que la solution passe par une meilleure collaboration intercommunale et de toutes les forces de l'ordre qui peuvent intervenir à un titre ou un autre, en évitant les petites guerres entre services et en étant conscient de ce qu'on peut faire ou ne pas faire.

La commission pour la sécurité devra respecter un délai pour le renvoi du questionnaire, basé sur un modèle formulé par l'Université de Lausanne. B. GRASSET s'en chargera.

G. DERIAZ : La conférence annuelle de la FEDEVACO aura lieu le 5 juin. G. PERRIN va représenter notre commune, qui a été présente chaque année.

8. Divers et propositions individuelles

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : La commune avait confié la gestion des deux parcelles du marais du Grand Bataillard à la fondation Phragmites. Nous avons l'idée de faire un projet de revitalisation de ces parcelles. L'histoire est amusante, je la tiens de Roland Stämpfli : la Société des sciences naturelles de Lausanne était propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve la Pierre à Peny. Dans les années 60, un des arbres était séché. La Municipalité de l'époque s'était émue et avait demandé qu'il soit abattu et remplacé. La Société des sciences naturelles de Lausanne avait répondu qu'elle n'avait pas l'argent nécessaire, mais a proposé de vendre à la commune une parcelle dans les bois de la Versoix et d'acheter un arbre avec cet argent. C'est ainsi que la commune s'est retrouvée propriétaire de 15'000 m² dans le marais du Grand Bataillard. C'est du marais, et je peux vous dire que c'est la jungle absolue. Ces deux parcelles avaient été plantées dans les années 60 avec des saules hybrides, probablement pour de la vannerie. Ces saules ne sont donc pas indigènes. La fondation Phragmites s'est saisie du dossier et a attendu que le Canton fasse un plan de gestion du marais du Grand Bataillard. La fondation étant également propriétaire de trois parcelles dans la zone alluviale du marais, on a pu consulter ce plan en tant que propriétaires. Il va dans le bon sens, avec la création d'étangs pour les grenouilles et les oiseaux. Mais pour recevoir une subvention fédérale, il faut que le Canton mette quelque chose, et il n'a pas de budget. Il fallait 250'000 francs. La fondation a amorcé la pompe et nous avons monté un dossier de levée de fonds. L'endroit est tellement extraordinaire qu'en quelques coups de fil c'était fait. L'État a pu obtenir la subvention. Lundi de la semaine dernière, avec G. DERIAZ, nous sommes allés signer la mise à l'enquête pour ces parcelles. Un article est paru dans La Côte et un autre article, qui explique le projet, devrait paraître aujourd'hui ou demain dans 24 heures. C'est un très beau projet, organisé dans le cadre du contrat « corridor Vesancy-Versoix ». Les travaux pourront commencer fin juin début juillet, pendant la saison sèche. Je fais avec plaisir des visites guidées.

Le PRÉSIDENT : Je ne veux pas faire le rabat-joie, mais avec la multiplication des marais, il y a un problème de prolifération des moustiques. Ils ont parlé à la chambre d'agriculture genevoise. Un problème sanitaire avec le bétail. On n'a plus le même climat que dans les années 60. J'étais récemment dans la Creuse et il paraît qu'ils ont aussi pas mal de problèmes dans la vallée du Rhône. Faire des gouilles un peu partout, est-ce bien prudent ?

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Ces gouilles sont temporaires. Elles sont prévues pour être en eau au moment de la fonte des neiges, c'est-à-dire essentiellement pendant le printemps. Elles sèchent début juin et se remettent en eau en automne. Mais je ne peux pas te garantir qu'il n'y aura pas de moustiques. Par contre, les agriculteurs du réseau Eco Terre Sainte récupèrent les matériaux excavés et peuvent le répandre sur leurs champs.

C. FIGEAT : Si vous avez des bottes, je vous encourage à demander à H. JOCHAUD-DU-PLESSIX de visiter le marais du Grand-Bataillard.

Le SYNDIC rappelle qu'on peut y voir le pont de Grilly, un ouvrage historique.

J.-P. STREIT : La commune s'est occupée de déboucher un trou juste au-dessus du Polo. Il me semble qu'il n'est toujours pas rebouché. Par ailleurs, du côté de la réfection faite par Tannay, il reste une grande encoche sur la commune de Mies.

J. WILDBERGER : Ce tronçon (sur le ch. de Chirillinge) va être refait. En même temps, on va essayer de refaire la canalisation.

J.-P. STREIT ajoute qu'à la nouvelle STEP, des regards de drainage ne sont pas couverts, ce qui peut être dangereux, surtout par faible luminosité. La Municipalité prend note.

S. MOSES : Quand ils ont goudronné la route des Pénys, ils l'ont rouverte très tôt. Le résultat est qu'il y a beaucoup de goudron sur les ralentisseurs des Trésans.

J. WILDBERGER : C'est une question que nous nous sommes posée et nous ne connaissons pas la réponse. On va regarder ce qu'on peut nettoyer. Ensuite, les marquages vont être refaits.

R. SACCA : Un accident a eu lieu il y a dix jours à la route de la Gare. Une voiture a quitté la route et est arrivée dans le bâtiment d'en face. Est-ce qu'on peut faire quelque chose ?

J. WILDBERGER : Le problème, c'est que c'est une route cantonale. Nous allons en parler au voyer. En plus, nous n'avons pas plus d'informations que vous sur cet accident.

Le SYNDIC : On ne va pas chaque fois adapter les routes à des conduites insolites.

R. SACCA : Le Marché artisanal de Mies demande un grand travail, pourrait-on l'organiser sur deux jours, samedi et dimanche, et l'animer par de la musique ?

Le SYNDIC : C'est du ressort des associations et non de la Municipalité, mais la volonté existe. Un Festival de la bonne humeur aura lieu en septembre.

P. MEIER : Effectivement, l'organisation demande énormément de travail. Nos rangs sont ouverts pour aider et avec plus de monde, nous pourrions faire sur deux jours.

S. MEYLAN : J'aimerais remercier la Municipalité et le Président du Conseil d'avoir fait un conseil supplémentaire : c'est agréable de finir dans de bonnes conditions, de bonnes heures. Pour en revenir à « The Meal », c'est la troisième année consécutive. Il s'agit d'un repas à 25 francs qui a pour but de soutenir les paysans d'ici et ailleurs. Il aura lieu le 20 septembre dans le monde entier.

P. MEIER : Lorsque la Municipalité envoie un préavis, pourrions-nous recevoir les plans ?

G. DERIAZ : Oui, c'est possible.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Des personnes se sont installées non loin du hangar de J.-P. STREIT. Leurs voitures n'ont pas de plaques.

J.P. STREIT : J'ai averti la police. Trois voitures sont allées sur place pour un contrôle. Le propriétaire du chalet n'était pas au courant.

Le SYNDIC rappelle que dans un tel cas, il faut rapidement donner l'alarme, parce que le délai pour réagir est limité.

Le PRESIDENT : Si on ne laisse pas 40 ou 50 litres mais 300 litres dans un engin Caterpillard, on ne le retrouve plus le lendemain.

C. OLIVER : Concernant les poubelles publiques qui sont sur la route du village, pourrait-on revoir leur design ? Depuis l'introduction de la taxe au sac, elles sont remplies de tout et n'importe quoi.

Le SYNDIC : C'est un problème d'incivisme. Des gens décident d'utiliser ces poubelles pour y mettre des sacs noirs au lieu de payer des sacs blancs. Nous sommes en train de réfléchir pour voir si on ne peut pas changer leur design de sorte à éviter qu'elles débordent. Nos employés communaux sont ennuyés avec ce genre de pratiques.

M. SANGUINETTI : Pour information, depuis six mois, quatre personnes du Canton de Vaud ont été amendées à Versoix.

J.-P. STREIT : A la sortie du ch. de la Faverge, du côté de l'EMS, des lauriers ont été mises le long du trottoir. Elles me semblent vraiment près du trottoir. A long terme, je pense qu'elles vont l'envahir régulièrement.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, 0 opposition, 0 abstention**. La séance est levée à 22h15.

Le Président


Yves LUGINBÜHL



Le Secrétaire suppléant


Paul RONGA